



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 50385

Texte de la question

M. Georges Mesmin appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les problèmes qui se posent à propos des enfants dyslexiques (souffrant de troubles du langage écrit) et dysphasiques (souffrant de troubles du langage oral). Ceux-ci comme ceux-là, bien que doués d'une intelligence normale, ne peuvent, s'ils ne bénéficient pas d'une pédagogie spéciale, suivre une scolarité normale et, en conséquence, subissent des échecs scolaires qui risquent de les voir refoules dans la masse des personnes illettrées, et donc handicapées pour la vie. Il souligne le fait que ces enfants sont nombreux (environ un million d'après les associations qui regroupent les parents), ce qui justifie une attention toute particulière des pouvoirs publics. Il lui demande s'il ne lui paraîtrait pas opportun de charger, dans un premier temps, l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) d'établir un rapport d'évaluation de la population concernée et des besoins en structures, et d'envisager des mesures réglementaires ou législatives pour faire face, dans les meilleurs délais, à ce problème.

Données clés

Auteur : [M. Mesmin Georges](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50385

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1759